

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2011

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : <http://saulny.fr>

Au cours de sa séance du 03 février 2011 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé les comptes administratifs et de gestion 2010.**

Le premier est établi par le Maire, le second par M. le Trésorier Principal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2010 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>
- Section de fonctionnement	836.167,86	660.345,37	175.822,49
- Section d'investissement	542.394,58	589.298,95	- 46.904,37

Le déficit à l'investissement est dû aux soldes des subventions attendus sur les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Non encaissés sur 2010, ils le seront au printemps 2011.

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, soit la somme de 175.822,49 €, au financement de la section d'investissement du budget 2011.**

➤ **accordé une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire.**

Le Conseil a accepté de prendre en charge les frais de transport relatifs à la sortie pédagogique de fin d'année pour les classes CP-CE1 et CE1-CE2 se rendant à Belles-Forêts. Le devis est d'un montant de 515 €TTC.

➤ **autorisé la signature d'un contrat d'entretien des installations de chauffage - ventilation – climatisation de la salle polyvalente.**

Ce contrat d'un montant annuel de 3966 € TTC est confié à l'entreprise NASS de ROMBAS, installateur en 2009 de ces nouveaux équipements.

➤ **émis un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par la communauté d'agglomération de Metz-Métropole à huit voix pour, une abstention et six voix contre.**

Ce document est un outil de programmation qui permet d'articuler sur un territoire donné les politiques d'aménagement et d'habitat. Il définit pour une durée déterminée (6 ans) les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire de l'agglomération. Conformément à la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, les objectifs de production en logements aidés ont été répartis par commune afin d'assurer une mixité résidentielle sur l'agglomération. Ainsi, la création de 11 logements aidés est en prévision sur la commune pour les six ans à venir.

.../...

➤ **pris acte des marchés publics attribués depuis le dernier compte-rendu.**

- Maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux aériens le long de la RD7 attribuée à IRIS CONSEIL pour 63.120 € HT
- Travaux d'aménagement de la liaison piétonne entre les rues de la Chadotte et des Primevères attribués à l'entreprise CAILLOUX René d'ARNAVILLE pour 24.779 € HT

➤ **pris acte de la suite donnée à une déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **accepté le renouvellement de la convention relative au dispositif intercommunal de police municipale prenant effet au 01 janvier 2011 pour trois ans.**

➤ **modifié la durée hebdomadaire de travail d'un agent titulaire à temps non complet.**

Un agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux voit ainsi son temps de travail annualisé passé de 28h53mn par semaine à 29h24mn.

➤ **modifié le règlement intérieur de la bibliothèque communale.**

L'abonnement à la bibliothèque sera désormais gratuit jusqu'à l'âge de 17 ans au lieu de 16 ans auparavant.

➤ **émis un avis favorable à la mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne.**

La commune d'ARS-SUR-MOSELLE ayant intégré récemment ce syndicat, il convenait d'en tenir compte dans la rédaction des statuts.

➤ **décidé de solliciter l'obtention de crédits parlementaires auprès de Monsieur François GROSDIDIER, Député-Maire de WOIPPY, destinés à alléger le financement sur les fonds propres communaux des travaux d'aménagement de la liaison piétonne entre les rues de la Chadotte et des Primevères.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.

Le Maire,

Arlette MATHIAS